



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Direction de l'aménagement Urbain

Voirie et réseaux

Place Barette - BP 903 - 27207 Vernon cedex

Tél : 0800027200

Dossier suivi par : Garnier Laurent

Email : lgarnier@vernon27.fr

Arrêté n° 0493/2020

Interdiction de stationner et restriction de circulation (Tx) - Cours du Marché aux Chevaux - rue André Bourdet - 17/08 au 04/09/20

Le Maire de la Commune de VERNON,

Vu l'article L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 417-11§ II 5ème et 10ème et IV et V, R 411-25§III du Code de la Route,

Vu le règlement de voirie communale,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté n°0300/2020 du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Pauline ROBERT.

Considérant la demande de BOUYGUES E&S sis 524, rue du Luxembourg à Evreux (27000) tendant à réaliser des travaux d'enfouissement de réseau pour le compte du SIEGE27.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services Techniques,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit, considéré comme gênant et la mise en fourrière aux frais des propriétaires sera demandée :

- cours du Marché aux Chevaux dans sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Leclerc et le mail Anatole France du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020.
- rue André Bourdet dans sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Leclerc et le mail Anatole France du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020.
- mail Anatole France dans sa partie comprise entre la rue André Bourdet et la rue de la Gravelle du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020.

Article 2 : La circulation sera interdite sauf riverains, secours et interventions urgentes :

- cours du Marché aux Chevaux dans sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Leclerc et le mail Anatole France du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020.
- rue André Bourdet dans sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Leclerc et le mail Anatole France du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020.
- mail Anatole France dans sa partie comprise entre la rue André Bourdet et la rue de la Gravelle du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2020.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vernon, le 23 juillet 2020



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).